

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 19h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le neuf décembre 2022 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : SUSS Jean-Marc, STEINMETZ Brigitte, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Mathieu, MERINO Esther, WERLE Sarah, SPITZ Philippe, ANTON TOSTAIN Laëtitia, VOLLMER Karin

<b>Absents excusés avec pouvoir</b>	<b>7</b>
-------------------------------------	----------

M. PFRIMMER Jean-Marc donne pouvoir à Mme GELDREICH Angèle

M. SCHNEIDER Bruno donne pouvoir à M. HENRION Damien

M. FAULLIMMEL Eddy donne pouvoir à M. SUSS Jean-Marc

Mme MULLER Elodie donne pouvoir à M. SCHNEIDER Mathieu

M. KLEIN-KOBI Sébastien donne pouvoir à Mme ANTON TOSTAIN Laëtitia

M. WOLFF Germain donne pouvoir à M. KREBS Jean-Claude

Mme ZELLER RUTTER Gaëlle donne pouvoir à M. SPITZ Philippe

<b>Absentes excusées</b>	<b>2</b>
--------------------------	----------

HERRMANN Murielle, MERCKLING Stéphanie, KOST Véronique (arrivée au point 6)

<b>Absent</b>	<b>0</b>
---------------	----------

**Quorum** : calcul du quorum :  $23 : 2 = 11,50$  arrondi à l'entier supérieur 12.

Avec 14 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances
4. CCBZ – travaux de réseaux sec et d'éclairage rue Principale (giratoire de la mairie – rue de la Chaux) – délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCBZ
5. CCBZ – rapport d'activité 2021
6. Voirie – rétrocession à la commune à l'euro symbolique pour les trottoirs
  - Rue des Messieurs
  - Rue Principale
  - Rue Rott
7. Forêt – programme des coupes et des travaux forestiers 2023
8. Patrimoine – sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial- adhésion au niveau dispositif de la CeA
9. Fonction publique – évolution de la valeur faciale du titre restaurant
10. Informations et questions diverses

## **1. Adoption des procès-verbaux de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022 vous a été transmis le 15 novembre 2022.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'observations écrites et demande s'il y a des observations orales, comme il n'y en a pas, il fait procéder au vote.

Le conseil municipal

ADOpte à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022 puis procède à sa signature.

## **2. Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

### **2/1. Communications du maire :**

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h sauf exception

- ❖ **Permanence du maire et des adjoints sur RDV** : le mercredi matin une semaine sur deux en alternance maire et adjoint
- ❖ **Commission communale / comité de pilotage**
  - Commission Vie associative : 16 novembre
  - Commission Communication : 17 novembre
  - Commissions Réunies : 26 novembre
- ❖ **Ecoles**
  - Ecole maternelle : passage de la commission de sécurité : 9 décembre
  - Ecole élémentaire :  
Conseil d'école : 8 novembre  
Formation savoir rouler /élèves du CM1 ET CM 2 : 25 novembre  
Formation à la sécurité des ASVP de la CCBZ - remise des gilets jaunes : 28 novembre
- ❖ **Divers :**
  - 6 novembre : exposition de la société d'apiculture
  - 9 novembre : réunion des maires du canton de Brumath à Bernolsheim
  - 11 novembre : commémoration de l'armistice de la guerre 14-18 au monument aux morts
  - 12 novembre : réunion avec la LAFA à Roeschwoog
  - 12 novembre : sensibilisation aux gestes qui sauvent au Millenium
  - 17 novembre : réunion avec Amélogis concernant le lotissement rue des Jardins
  - 26 novembre : fête de la Sainte Barbe avec l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers
  - 28 novembre : réunion avec un potentiel acquéreur du 6 rue de Brumath
  - 30 novembre : entretien avec le président de l'association la Garance
  - 3 décembre : préparation du Millenium pour la fête des séniors
  - 4 décembre : fête des séniors
  - 6 septembre : visioconférence – Grand Est

## 2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

### Alinéa 4 : Marchés publics

• Participation branchement assainissement rue Strieth	CCBZ	5 684,80
• Acquisition de panneaux de signalisation	SIGNAUX GIROD	437,16
• Enfouissement réseau fibre rue principale	ROSACE	21.866,40
• Marquage horizontale parking Millenium	EG SIGNALISATION	3 032,10
• Souffleur à batterie NIF	RUFFENANCH	305,10
• Regard AEP monument aux morts	Jean Lefèbvre	1 233,60
• Balconnière rue principale	SEREM	2 643,98

### Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

N°	Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
14	09/11/2022	Consorts HOFF (Robert et descendants)	Maison et terrain 122 rue Principale	2	93/50	3.79	M. Thierry LOEFFLER 24 rue Gouvion de St Cyr 67170 BERTSHEIM	OUI	14/11/2022
15	21/11/2022	M. Mme Gilbert FEBWET 18a rue de l'Eau 67500 WEITBRUCH	Terrain 18a rue de l'Eau	6	259/126	0.84	M. Mme Stéphane FEBWET 18 rue de l'Eau 67500 WEITBRUCH	OUI	29/11/2022

**Alinéa 24 : Renouvellement de l'adhésion aux Associations** (inférieur à 1.000 €)

- |                    |  |        |
|--------------------|--|--------|
| • Cotisations 2022 | Associations des communes forestières Alsace | 301,41 |
| • Cotisations 2022 | Amicale des maires du canton de Brumath      | 511,92 |

**3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances**

Le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Conseil communautaire : 21 novembre
- Bureau : 7 et 28 novembre
- Commission d'appel d'offres : 7 novembre, 8 décembre
- Divers :
  - 10 novembre : réunion à Weitbruch au Millenium concernant les nouvelles règles de tri à compter du 01/01/2023
  - 12 novembre : inauguration cartonnage à Weyersheim
  - 30 novembre : réunion grand cycle de l'eau – gemapi
  - 1<sup>er</sup> décembre : réunion à Gries et la CCBZ
  - 5 décembre : réunion avec le service technique de la CCBZ à Weitbruch concernant les travaux de voirie

❖ **SMITOM**

Réunion mensuelle concernant le CSDND : 9 décembre

Réunion du comité directeur : 9 décembre

Réunion de la commission d'appel d'offres : 18 novembre

Réunion du bureau : 18 novembre

**Angèle GELDREICH**

Précise que le marché définitif pour la voirie « rue Principale » s'élève à 468.747 € HT, des avenants pour un total de 69.383 € HT ont été validés par la CCBZ soit une augmentation de 17,4 % du marché initial. Concernant le montant des réseaux secs qui sont à la charge de la commune, ils s'élèvent à 51.499 € HT.

**Jean-Claude KREBS**

Précise que les 8 conteneurs pour les biodéchets seront mis en place prochainement pour une mise en service le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les bioeaux sont à récupérer en mairie.

Toutes les informations seront contenues dans les bulletins communaux et intercommunaux qui seront distribués avant Noël.

Il précise également que le SMITOM va changer de prestataire avec effet du 01/07/2023 suite au résultat de l'appel d'offres.

Par ailleurs, il précise également que la demande de mise en place des panneaux photovoltaïques par le SMITOM sur les anciennes décharges est toujours en cours.

#### **4. CCBZ – travaux de réseaux sec et d'éclairage rue principale (giratoire de la mairie – rue de la chaux) – délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCBZ**

Le maire expose :

La CCBZ est le maître d'ouvrage des travaux de réaménagement de la rue Principale à Weitbruch. Dans un souci d'optimisation du déroulement des opérations, l'exécution des travaux de compétence communale à savoir la restructuration de l'éclairage public, programmés dans le projet peut être coordonnée avec les travaux dont la CCBZ assure la maîtrise d'ouvrage.

La convention ci-jointe, a pour objet de confier à la CCBZ la maîtrise d'ouvrage communale au nom et pour le compte de la commune de Weitbruch.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le maire à signer la convention avec la Communauté de commune de la Basse-Zorn relative à la délégation de la maîtrise d'ouvrage et de financement relative à la restructuration de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la rue principale (du rond-point de la mairie au croisement de la rue de la Chaux) à Weitbruch,
- De charger le maire d'établir les mandats pour le remboursement des frais à la CCBZ dans les trente jours à réception du titre de recettes,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- De préciser que la dépense est inscrite au budget primitif 2022.

#### **5. CCBZ – rapport d'activité 2021**

Le maire précise que le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 2 novembre 2022 et pouvait être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021.

#### **6. Domaine public - Voirie – rétrocession à la commune à l'euro symbolique pour les trottoirs**

Arrivée de Mme KOST Véronique

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS qui expose,

A l'occasion des travaux d'aménagement de la voirie et chez des particuliers, des régularisations de l'emprise de la voirie s'avèrent nécessaires.

Afin de pouvoir régulariser la situation, la commune s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre le cas échéant, les frais de l'acte authentique sous forme administrative ou de notaire ainsi que tous les frais annexes et la taxe foncière au prorata à partir de la signature de l'acte de propriété.

En contrepartie les propriétaires suivants s'engagent à céder à la commune la partie parcellaire incluse dans la voirie pour régularisation, selon le plan d'aménagement pour l'euro symbolique :

- Rue des Messieurs

Propriétaire Nom – Prénom	Section	N° de parcelle	Nombre d'ares / Observations
19 rue des Messieurs Mme Marie Michèle Joséphine épouse KANDEL 65 A rue principale 67270 MINVERSHEIM	9	38 En partie	0,15 ares
21 rue des Messieurs Mme Marie-Claire Dominique WEIBEL WEITBRUCH	9	255, 254, 226 en partie	0,08 ares

- Rue Principale

Propriétaire Nom – Prénom	Section	N° de parcelle	Nombre d'ares / Observations
Mme MULLER Leslie épouse MUCKENSTURM 71 rue principale WEITBRUCH 73 a et b rue principale WEITBRUCH	7	32 et 160	En partie Env. 13,48 m <sup>2</sup>
Mme PFRIMMER Caroline Christiane 77 rue principale WEITBRUCH	8	104 en partie	
Usufruitier Mme LUTTMANN Suzanne Frieda épouse PFRIMMER 77 rue principale WEITBRUCH Nu-propriétaire Mme PFRIMMER Caroline Christiane 77 rue principale WEITBRUCH	8	159 en partie	

- Rue Rott

Propriétaire Nom – Prénom	Section	N° de parcelle	Nombre d'ares / Observations
Propriétaire en indivision M. BRECHENMACHER Thierry et Mme GOTTRI Dominique son épouse 51 rue Rott - WEITBRUCH	26	143 En partie	
Mme HOLLENDER Simone 66 rue Rott WEITBRUCH	26	172 174 176 En partie	
Mme ECKERT Véronique épouse WERNER 62 rue Rott - WEITBRUCH	26	109 En partie	

Usufruitier M. OSSWALD Jean-Paul 60 Rue Rott WEITBRUCH Nu propriétaire indivision M. OSSWALD Jean- Marc 60 rue Rott – WEITBRUCH Et MME OSSWALD Marie Paule épouse KREBS 1 C impasse des Roses - WEITBRUCH	26	49 et 50 en partie	
M. LOISY Julien 53 rue Rott - WEITBRUCH	26	110 en partie	
M. KLIEBER Léonard, Mme KLIEBER Jenny, M. KLIEBER Loïc, M. KLIEBER Jean, M. KLIEBER Geoffrey, M. KLIEBER Jérémy	26	203/47 201/46 199/46	0,10 ares 0,06 ares 0,05 ares

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- **D'acquérir** les parcelles énumérées ci-dessous qui sont incluses dans l'emprise de la voirie publique, à l'euro symbolique,
- **De missionner** un géomètre pour les parcelles à diviser et de prendre en charge les frais,
- **D'autoriser** le maire à signer l'acte authentique sous forme administrative réalisée par la mairie ou l'acte notarial et de prendre en charge tous les frais annexes,
- **D'autoriser** M. Jean-Marc SUSS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de représenter la commune dans ce dossier le cas échéant,
- **De charger** le Maire d'entreprendre toutes les démarches administratives et comptables correspondantes.
- **De préciser que la dépense sera inscrite au budget 2023.**

## 7. Forêt – programme des coupes et des travaux forestiers 2023

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS.

Il présente dans le détail les propositions de travaux et le plan de coupe proposé par l'ONF qui ont été transmis avec la note de synthèse :

Le programme des travaux patrimoniaux : 18 910 € HT

- Travaux sylvicoles, d'infrastructures et d'accueil au public

L'état prévisionnel des coupes : pour un résultat net prévisionnel de 27 030 € HT

- + Recettes brutes :35 420 € HT + Vente sur pied :20.410 € HT
- - Frais d'abattage, de façonnage et de débardage :26.700 € HT
- - Honoraires, TVA et autres dépenses : 5 190 €

Il précise par ailleurs qu'aux recettes prévisionnelles, il faut rajouter la recette de la récolte de sève de bouleau d'environ 11.000 €, la location de la chasse d'environ 14.600 € et une convention de passage soit au total à environ à 53.000 €.

**Le conseil municipal**, après délibération

**DECIDE** à l'unanimité

- **D'approuver** le programme des travaux et l'état prévisionnel des coupes pour 2023,
- **D'autoriser** le maire à signer toutes les pièces correspondantes.

---

**8. Patrimoine – sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial- adhésion au niveau dispositif de la CeA**

---

Le maire donne la parole à Angèle GELDREICH qui expose :

La Collectivité européenne d'Alsace continue de porter le dispositif d'accompagnement technique et financier du département du Bas-Rhin pour aider les propriétaires de patrimoine traditionnel à sauvegarder et à valoriser leur habitat. L'accompagnement technique est réalisé par le CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) ou le SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD (SYCOPARC), selon les territoires et l'aide financière permet, à la Collectivité européenne d'Alsace, de soutenir :

- Les travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : une attention particulière sera portée à la réalisation de travaux respectueux de l'identité architecturale du territoire. Cette aide, plafonnée à 5 000,00€, sera calculée en fonction du montant et de la nature des travaux réalisés.
- Les travaux d'amélioration thermique réalisés en même temps que les travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial respectueux du bâti ancien et de l'identité architecturale du territoire. Cette aide, plafonnée à 5 000,00€, sera calculée en fonction du montant et de la nature des travaux réalisés.

Les demandes éligibles au dispositif devront répondre aux exigences de la convention-cadre du Dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial adoptée en Commission Permanente du Conseil Départementale le 13 décembre 2018.

L'aide de la Collectivité européenne d'Alsace n'est mobilisable pour les propriétaires qu'après adhésion de la commune de WEITBRUCH au dispositif de Sauvegarde et Valorisation de l'Habitat Patrimonial. Pour cela, la commune de WEITBRUCH doit adopter la convention-cadre précitée en assemblée délibérante et transmettre le délibéré à la Collectivité européenne d'Alsace pour prise en compte.

A ce titre, la commune de WEITBRUCH s'engage à abonder les aides de la Collectivité européenne d'Alsace pour les propriétaires réalisant des travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, pour un montant compris entre 1 000 et 5 000 € minimum selon le taux modulé en vigueur pour l'exercice en cours.

Ainsi, la participation de la commune de WEITBRUCH pour l'année 2022, correspondant à son taux modulé 32%, serait d'un montant maximum de 2 067 €, soit 20,67% pour une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace de 10 000 €.

**Le conseil municipal**, après délibération

**DECIDE** à l'unanimité

- **D'approuver** la convention-cadre du Dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial

- **De décider** la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de la commune de WEITBRUCH selon les conditions prévues dans la convention-cadre
- **De décider** la mise en place d'une aide financière de la commune de WEITBRUCH aux propriétaires selon les conditions prévues dans la convention-cadre
- **De préciser** que la dépense sera inscrite au budget 2023.

## 9. Fonction publique – évolution de la valeur faciale du titre restaurant

Le maire expose

Le titre restaurant représente une participation de l'employeur à la restauration de ses salariés pendant les jours travaillés, il s'agit d'une prestation d'action sociale.

Le conseil municipal a approuvé le 29 janvier 2021 la mise en place des titres restaurant à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

La valeur faciale avait été fixée à 8 € dont 50% à la charge de l'employeur et 50 % à la charge de l'agent.

La hausse de l'inflation constatée depuis le début de l'année 2022 qui tend à l'accélérer ces derniers mois impacte considérablement les dépenses des ménages et donc également des agents salariés de la commune.

Au vu du contexte économique et social actuel, il est proposé d'augmenter la valeur faciale à 10 € en conservant la répartition de 50% entre employeur et agent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'augmentation de la part de l'employeur de 1 € aurait représenté en 2021 environ 1.500 € pour l'année et pour l'ensemble du personnel.

La CCBZ et les autres communes membres ont validé l'augmentation de la valeur faciale à 10 €.

Après délibération **le conseil municipal,**

**DECIDE** à l'unanimité

- **D'approuver** l'augmentation faciale des titres restaurants à hauteur d'un montant unitaire de 10 € avec une participation de la commune en qualité d'employeur à hauteur de 5 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **D'autoriser** le maire à signer toutes les pièces correspondantes.
- **De préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## 10. Informations et questions diverses

**Informations :**

Le maire

Donne lecture de la carte de vœux adressée au conseil municipal par les élèves du CM2 de Madame DIETZ.

Jean-Marc SUSS

Précise que les bulletins communaux sont arrivés et que les élus se chargent de le distribuer avant Noël.

**Le maire**

Remercie les conseillers pour leur implication à l'occasion de la fête des séniors qui fut très appréciée.

**Esther MERINO**

Concernant le tronçon de la rue Principale qui vient d'être refaite, elle soulève la question du nombre de passage piétons qui serait insuffisant surtout au niveau de la boulangerie.

**Le maire**

Rappelle que c'est une zone 30 dans laquelle le piéton est prioritaire et qu'il n'y a plus besoin de passage pour piétons.

**Sarah WERLE**

Précise que le dépose minute devant la boulangerie n'est pas utilisé, les gens se garant sur le trottoir.

**Le maire**

Propose de voir comment les usagers vont s'approprier la rue et les différentes règles de stationnement et d'aviser si jamais les problèmes devaient persister.

**Mathieu SCHNEIDER**

« Bonsoir,

Comme annoncé à Monsieur le Maire et les adjoints, je voudrais aborder en point divers la problématique du stationnement rue Neuve et rue Rott.

En effet, malgré la réunion publique, la situation est difficile en semaine et catastrophique le week-end, sans parler des gens qui klaxonnent la nuit car les voitures sont mal garées.

La situation est même ubuesque les 15 de chaque mois, le stationnement se faisant alors des deux côtés de la chaussée.

La sécurité n'est pas respectée, les quelques personnes qui garent encore les voitures dans leurs cours, n'arrivent plus à en sortir sans prendre le risque de se faire emboutir ou pire renverser un vélo.

Les stationnements interdits, sur ligne jaune continu ne sont même plus respectés.

Deux adjoints avaient déjà réfléchis et proposer des solutions. Les habitants des rues n'arrivant pas à se discipliner, j'aimerais qu'une commission puisse prendre le relais afin de nous faire des propositions.

Je tenais également à vous informer que des habitants ont installés des caméras de surveillance filmant la voie publique ce qui est totalement interdit par la législation.

*Merci de m'avoir entendu »*

**Le maire**

Précise qu'il a demandé aujourd'hui à la gendarmerie de passer régulièrement sur ce secteur et de verbaliser le cas échéant, tout comme les deux ASVP de la CCBZ.

**Angèle GELDREICH**

Rappelle que suite à la réunion publique, les décisions prises ont été les moins contraignantes pour les riverains en précisant que si cela posait problème dans le quotidien, de nouvelles règles seront mises en place et notamment la matérialisation des cases avec un stationnement hors case interdit.

**Mathieu SCHNEIDER**

Précise qu'il soulève le problème surtout pour une question de sécurité des piétons et des cyclistes.

**Brigitte STEINMETZ**

Précise qu'on pourrait faire une information aux riverains qui précise que suite aux problèmes de stationnement des contrôles de gendarmerie seront fait régulièrement.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du conseil municipal en 2023
	2 février 16 mars 25 mai 29 juin 14 septembre 19 octobre 23 novembre 15 décembre

Le maire remercie tous les conseillers et clôt la séance à 20H30

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 4 janvier 2023.  
Délibérations mises en ligne sur le site internet le 4 janvier 2023.

Le Maire,



Damien HENRION

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse WEISBECKER